



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



LETTRE DE RENTREE 2019-2020

Le diaporama et les liens avec le site académique EPS

- Ce diaporama met en évidence les principales nouveautés réglementaires ou pédagogiques et précise les habituels points de vigilance.
- Il peut être téléchargé à tout moment sur le site disciplinaire (<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/eps/2019/10/10/la-lettre-de-rentree-2018-et-les-attentes-de-linspection-pedagogique-regionale/>) vous permettant de bénéficier de la dernière version actualisée.
- Des liens hyper textes renvoient aux rubriques du site EPS académique pour vous permettre de disposer d'indications plus exhaustives.

Vous avez accès au site disciplinaire EPS en cliquant sur ce pictogramme : →



Accès au menu principal →



Menu du diaporama

L'inspection pédagogique régionale d'EPS

- [Zones d'inspection](#)
- [Organisation de l'inspection pédagogique](#)
- [Professeurs ressources](#)
- [Visiteurs/Formateurs départementaux pour les néo-contractuels](#)
- [Coordonnateurs départementaux de la formation continue](#)
- [Conseillers aux examens](#)

Groupes ressources auprès de l'inspection pédagogique EPS

- [Commission académique examens EPS](#)
- [Groupes de réflexion pédagogique](#)
- [Pilotes du parcours de formation à l'agrégation interne EPS](#)
- [Pilote du parcours de formation au CAPEPS Interne](#)
- [Les parcours m@gistère et espaces collaboratifs](#)
- [Groupe académique APPN-sécurité](#)

Les attentes de l'inspection pédagogique régionales EPS

- [Le répertoire de compétences des métiers du professorat et de l'éducation](#)
- [Registres de la professionnalité des acteurs du professorat et de l'éducation](#)
- [Les priorités pour la rentrée 2019-2020 :](#)
 - [La rénovation du projet EPS au lycée](#)
 - [L'accompagnement du développement professionnel des enseignants d'EPS - Les rendez-vous de carrière](#)
 - [La formation continue](#)






Principaux textes de référence

- [Collège](#) - [Lycées GT](#) - [Lycées professionnels](#)
- [Recommandations particulières](#)
- [Sécurité responsabilité](#)
- [Dispositif devoirs faits dans les collèges](#)
- [L'éducation au développement durable](#)

Dispositifs sportifs

- [Les associations sportives](#)
- [Les sections sportives scolaires](#)
- [Dispositifs label génération 2024](#)
- [Autres dispositifs sportifs](#)

Zones d'inspection / Rendez-Vous de Carrière

Départements	Catherine BEDECARRAX	Cécile BELLEUDY	Frédérique ROUANET	Thierry DU VERDIER
24 		NORD-DORDOGNE EST-DORDOGNE		BERGERAC OUEST-DORDOGNE PERIGUEUX
33 	BORDEAUX-NORD	BORDEAUX RIVE DROITE LIBOURNE	BLAYE BORDEAUX-SUD SUD-GIRONDE MERIGNAC/PESSAC	TALENCE MEDOC ARCACHON
40 	DAX MONT DE MARSAN/AIRE		PARENTIS/MORCENX	
47 			AGEN	MARMANDE/NERAC VILLENEUVE/FUMEL
64 	NIVE ET ADOUR NIVE ET SAISON		PAU/NAY	DES GAVES

Organisation de l'inspection pédagogique régionale EPS

IGEN référente pour l'Académie de Bordeaux : Véronique ELOI-ROUX

<u>Dossiers académiques</u>	<u>IA-IPR référent(s)</u>
ART DANSE / ARTS DU CIRQUE	Catherine BEDECARRAX - Frédérique ROUANET
ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS ASH / SEGPA	Thierry DU VERDIER - Cécile BELLEUDY
ASSOCIATIONS SPORTIVES/SPORT SCOLAIRE	Catherine BEDECARRAX - Frédérique ROUANET et IA-IPR de la ZAP
DOSSIER SPORT : SHN, SECTIONS SPORTIVES, DISPOSITIFS SPORTIFS ...	Catherine BEDECARRAX - Frédérique ROUANET
DISPOSITIF « PLANÈTE OVALE »	Thierry DU VERDIER
EXAMENS : EPREUVES FACULTATIVES ET OBLIGATOIRES EPS / DNL / CFA	Thierry DU VERDIER - Cécile BELLEUDY
GESTION CONTRACTUELS	Frédérique ROUANET
FORMATION EN EPS Initiale, continue, fonctionnaires stagiaires, tuteurs, préparation concours internes	Frédérique ROUANET - Cécile BELLEUDY
INSTALLATIONS SPORTIVES VILLE DE BORDEAUX	Thierry DU VERDIER
PROGRAMMES ET REFORMES EPS	IA-IPR de la ZAP
TICE ET SITE PEDAGOGIQUE EPS	Cécile BELLEUDY - Thierry DU VERDIER
LIAISON AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	24 : Cécile BELLEUDY - Thierry DU VERDIER 33 : Thierry DU VERDIER - Cécile BELLEUDY 40 : Catherine BEDECARRAX - Frédérique ROUANET 47 : Frédérique ROUANET - Thierry DU VERDIER 64 : Catherine BEDECARRAX - Frédérique ROUANET
<u>Dossiers transversaux</u>	<u>IA-IPR référent(s)</u>
RÉFÉRENTE DE LA ZAP DE « NIVE ET ADOUR »	Catherine BEDECARRAX
RÉFÉRENTE DE LA ZAP DE « NORD-DORDOGNE »	Cécile BELLEUDY
RÉFÉRENTE DE LA ZAP DE « PAU-NAY-LESCAR »	Frédérique ROUANET
RÉFÉRENT DE LA ZAP DU « MÉDOC »	Thierry DU VERDIER



Professeurs ressources auprès de l'inspection pédagogique

Chargé de mission auprès de l'inspection pédagogique régionale EPS :
Référént académique EPS pour les dossiers :

- **Contractuels EPS**
- **Sécurité et APPN**

Patrick FRÉROT patrick-pa.frerot@ac-bordeaux.fr

Dispositifs sportifs et « Génération 2024 » :
Nicolas LASMAN Nicolas.Lasman@ac-bordeaux.fr

Webmaster et TICE :
Laurent GIRARDEAU laurent.girardeau@ac-bordeaux.fr

Site EPS →



Chargée de mission auprès de la direction académique à l'action culturelle (DAAC) :

Nathalie FERRIER : projets artistiques et culturels
DANSE et CIRQUE
Nathalie.ferrier@ac-bordeaux.fr

Site DAAC →



Visiteurs/Formateurs départementaux pour les néo-contractuels :





Départements	
24	Éric CHARAIX
33	Emmanuel CORDELIER Sébastien GABOURIAUD
40	Laurent BEDAT
47	Christophe PAUTOT
64	Caroline AUBÉ

Ce groupe est coordonné par Patrick FRÉROT

[En savoir plus](#) →



Coordonnateurs départementaux de la formation continue

Départements			
24	Jérôme CABRERAS	Actualité formation 24 : lien →	
	Jerome.Cabreras@ac-bordeaux.fr		
33	Valérie LAMARQUE	Actualité formation 33 : lien →	
	Valerie.Lamarque@ac-bordeaux.fr		
40	Régis MIRASSOU		
	Regis.mirassou@ac-bordeaux.fr		
40	Nicolas GONZALEZ	Actualité formation 40 : lien →	
	Nicolas.gonzalez@ac-bordeaux.fr		
47	Marielle MUNOZ	Actualité formation 47 : lien →	
	Marielle.munoz@ac-bordeaux.fr		
64	Cyril CASADEBAIG	Actualité formation 64 : lien →	
	Cyril.casadebaig@ac-bordeaux.fr		

[En savoir plus](#) →



Conseillers aux examens EPS

NOMS	PRENOMS	DEPT.	ETABLISSEMENT	LOCALITE	ADRESSES COURRIEL
GUITTON	Teddy	24	Lycée Jay de Beaufort	PERIGUEUX	Teddy.Guitton@ac-bordeaux.fr
CHRISTENSEN	Brigitte	33	Clg Monséjour	BORDEAUX	lise.christensen@ac-bordeaux.fr
JEAN	Sébastien	40	Lycée Borda	DAX	Sebastien.Jean@ac-bordeaux.fr
JABET	Jean-Luc	47	Clg Val de Garonne	MARMANDE	Jean-Luc.Jabet@ac-bordeaux.fr
PERRIOT	Christophe	64 Béarn	Lycée St Cricq	PAU	christophe.perriot@ac-bordeaux.fr
TALLEC	Bruno	64 Pays Basque	Lycée Cantau	ANGLET	Bruno.Taltec@ac-bordeaux.fr

En savoir plus →



Commission académique examens EPS

Présidée par Madame la Rectrice, cette commission a pour mission de valider les protocoles d'évaluation des établissements, de collecter et harmoniser les notes du CCF avant de les transmettre au jury d'examen. Ses observations constituent des points d'appui pour l'actualisation des projets pédagogiques des lycées GT et lycées professionnels.

- ❖ Le protocole :
- ❖ Les jurys :
- ❖ Gestion organisation EPS :
- ❖ Le « vade-mecum » examens d'EPS :
- ❖ Les évolutions des examens en EPS et les perspectives pour la rénovation des lycées

[En savoir plus](#) →



Groupes de réflexion pédagogique EPS

Coordonnés par Julien RANNOU, ces groupes proposent des pistes de réflexions autour de pratiques d'enseignement articulant compétences disciplinaires et compétences interdisciplinaires.

Ces communautés professionnelles de proximité sont réparties sur l'ensemble du territoire académique :

Dépt	Secteurs	Pilotes
Dordogne		Amélia Cabreras Amelia.Cabreras@ac-bordeaux.fr Audrey Belly Audrey.belly@ac-bordeaux.fr Pierre Mangel Pierre.mangel@ac-bordeaux.fr
	Bordeaux Nord	Xavier Racinais Xavier.racinais@ac-bordeaux.fr Cédric Dahan cedric.dahan@ac-bordeaux.fr
	Arcachon	Patrick Frérot patrick.frerot@ac-bordeaux.fr
Gironde	Blaye	Mélie Tortiget melodie.tortiget@ac-bordeaux.fr Cédric Barbier cedric.barbier@ac-bordeaux.fr
	Libourne	Pascale Cortes Pascale.Cortes@ac-bordeaux.fr Nicolas Guichard Nicolas.guichard@ac-bordeaux.fr
	Talence	Emmanuelle Duverneuil emmanuelle.duverneuil@ac-bordeaux.fr Isabelle Ringard isabelle.ringard@ac-bordeaux.fr
	Rive droite	Clément Serret Clement.serret@ac-bordeaux.fr Julien Rannou Julien.rannou@ac-bordeaux.fr
	EST	Aude Michelot aude.michelot@ac-bordeaux.fr Morgan Bascain Morgan.Bascain@ac-bordeaux.fr
	OUEST	Ludovic Lagenèbre ludovic.lagenebre@ac-bordeaux.fr Elise Arreule elise.arreule@ac-bordeaux.fr
Lot et Garonne		Éric Perrot Eric.Perrot@ac-bordeaux.fr
Pyrénées Atlantiques	OUEST	Caroline Aubé Caroline.Loubere@ac-bordeaux.fr Pantxo Etchegaray Pantxo.Etchegaray1@ac-bordeaux.fr
	EST	Luc Jaime luc.jaime@ac-bordeaux.fr Morgan Bascain Morgan.Bascain@ac-bordeaux.fr

Pilotes du parcours de formation à l'agrégation interne EPS

Baptiste BRIDENNE

Baptiste-Jens-M.Bridenne@ac-bordeaux.fr

Bastien TICOULAT

Bastien.Ticoulat@ac-bordeaux.fr

Un parcours de préparation à l'agrégation interne d'EPS est proposé depuis la rentrée 2017 dans le cadre du PAF, sur la base de candidatures volontaires. 49 professeurs d'EPS en bénéficient cette année.

Format du parcours de préparation :

- **Hybride** : afin de permettre un parcours de formation de chez soi, la majeure partie du travail est effectuée à distance grâce à une plateforme numérique (M@gistère).
- **Tutoré** : des enseignants agrégés spécifiquement formés accompagnent les stagiaires tout au long de leur préparation.
- **Accompagné** : 4 écrits blancs corrigés (E1-E2) sont proposés à tous les candidats ; une préparation aux oraux est allouée aux candidats admissibles.

Des conférences sont proposées sur les thématiques du concours.

Pour de plus amples renseignements :

[En savoir plus](#)



Une nouvelle campagne d'inscription sera ouverte au printemps 2020.



Pilote du parcours de formation au CAPEPS Interne

Ghislain SANDILLON

[Ghislain.sandillon @ac-bordeaux.fr](mailto:Ghislain.sandillon@ac-bordeaux.fr)

Un parcours de préparation au CAPEPS interne est proposé depuis la rentrée 2018 dans le cadre du PAF, sur la base de candidatures volontaires.

- ❖ La formation au concours du CAPEPS INTERNE 2020 alternera des temps de présentiels en groupe (entre 3 et 4 jusqu'aux écrits, afin de connaître les attentes du concours, approfondir ses connaissances liées aux APSA proposées, corrections de copies) et de travail en distanciel (Ecrits, corrections et pistes d'améliorations individualisées, échanges et partages de productions).

- ❖ Pour les admissibles, seront proposés :
 - 2 présentiels permettant de connaître les attentes de l'épreuve d'admissibilité et de travailler sur les APSA.
 - 2 simulations orales en situation réelle.

En savoir plus →



Les parcours m@gistère ouverts en EPS :

[En savoir plus](#) →



- Le parcours de formation « hybride tutoré » au concours de l'agrégation interne
- Le parcours de formation destiné aux contractuels

Les espaces collaboratifs ouverts en EPS :

- Apprentissage et numérique en EPS (Laurent GIRARDEAU)
- Groupe de réflexion pédagogique (Julien RANNOU)
- Champ d'apprentissage 3 (Clément DUMESTE)
- Une EPS inclusive (enseignement adapté) (Philippe JASINSKI)
- « tutor agere », destiné aux tuteurs de PSTG (valentin BAILLY)

Vous pouvez accéder à ces espaces en contactant le pilote. Ils permettent de mutualiser, concevoir et construire ensemble.

« seul on va plus vite, ensemble on va plus loin »...

[En savoir plus](#) →



APPN - SECURITE

Groupe de pilotage académique

➤ TEXTE DE REFERENCE :

Circulaire n°2017-075 du 19/04/2017 parue au BO n°16 du 20/04/2017

« Exigence de la sécurité dans les Activités Physiques de Pleine Nature dans le second degré »

➤ OBJECTIFS :

- ❖ Cadrer l'activité des élèves dans la pratique d'activités physiques de pleine nature pour optimiser leur sécurité.
- ❖ Veiller à l'élaboration, l'actualisation et la mise en œuvre de protocoles de sécurité pour la pratique des APPN dans les académies

➤ **GROUPE ACADEMIQUE D'EXPERTS** coordonné par Patrick FREROT (surf), Sophie GALLINO (sauvetage côtier), Julien RANOU (course d'orientation), Luc JAIME (ski et activités de montagne), Pierre LAUTRETE (escalade)

➤ Fiches disponibles sur le site : surf, sauvetage côtier, course d'orientation, escalade, ski, parapente, voile, wakeboard, canoé- kayak.

En savoir plus →



LE RÉPERTOIRE DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Pour obtenir le lien, cliquer directement sur le texte

1. [Le référentiel de compétences](#)
2. [PPCR : le rendez-vous de carrière](#)
3. [Les registres de la professionnalité des acteurs du professorat et de l'éducation](#)
4. [Des modalités de développement professionnel mises en place par l'inspection au profit des enseignants d'EPS](#)

1. Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation

Arrêté du 1/07/2013 - JO du 18/07/2013

Clarification et progressivité :

Ce référentiel de compétences professionnelles définit les objectifs et la culture commune à tous les professionnels du professorat et de l'éducation.

Ces compétences s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle accumulée et par l'apport de la formation continue.

En savoir plus →



Soutien et accès au sens du métier :

Les corps d'inspection viendront en appui des enseignants et des partenaires pour aider chacun à l'appropriation et la mobilisation de ces compétences.

La maîtrise progressive de ces compétences professionnelles qui définissent aujourd'hui la professionnalité des personnels intervenants au sein de l'éducation nationale ne pourra pas se réaliser sans une compréhension partagée du référentiel.

2. Registres de la professionnalité des acteurs du professorat et de l'éducation

1. Les compétences relatives au positionnement du professionnel vis-à-vis de l'institution et de ses valeurs.
2. Les compétences ayant trait à la sociabilité professionnelle et permettant d'entrevoir des dispositions pour travailler dans différents collectifs.
3. Les compétences opérationnelles du métier d'enseignant, de la conception de la séance à l'évaluation des acquis et progrès des élèves.
4. Les compétences faisant état d'une volonté de ressourcement professionnel par la mise en relation de connaissances scientifiques avec l'exercice de sa pratique au service du développement professionnel.

Les registres	Le positionnement	Le collectif	L'opérationnel	Le scientifique
Les compétences	C1, C2, C5, C6, C7	C10, C11, C12, C13, C14	P1 à P5 C8 - C9	C3, C4, P1

LES PRIORITÉS POUR LA RENTRÉE 2019-2020

❖ La rénovation du projet EPS au lycée

Le projet pédagogique d'EPS, réaffirmé dans les nouveaux programmes de lycée comme un outil obligatoire à **concevoir en équipe**, doit être l'expression de la mise en œuvre des programmes et des choix éducatifs prioritaires au regard des contextes d'enseignement. Il permet d'explicitier et de rendre lisibles les choix dans l'offre de formation, dans une logique d'équilibre, de progressivité et d'ambition. Selon le principe fondamental d'une école inclusive, l'attention particulière portée sur les élèves en situation de handicap doit continuer de se développer.

Le projet pédagogique d'EPS vise, en outre, l'interdisciplinarité afin de mettre en évidence la contribution de l'EPS aux différents parcours éducatifs.

- Présentation de la réforme du lycée et des nouveaux programmes en EPS pour la voie générale et technologique
- Présentation de la réforme de la voie professionnelle et des nouveaux programmes en EPS
- Outils d'accompagnement à la conception et à la formalisation du projet EPS rénové

Pour inscrire sa
professionnalité dans les
attendus de la Réforme
du lycée

En savoir plus →



En savoir plus →



En savoir plus →



❖ L'accompagnement du développement professionnel des enseignants d'EPS

Les rendez-vous de carrière :

Les rendez-vous de carrière des personnels enseignants au 6^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} échelon sont des moments privilégiés pour porter un regard sur une période professionnelle donnée et tracer des perspectives d'évolution professionnelle. Le questionnement lors du rdv de carrière invite les enseignants à mettre en perspective des intentions éducatives et les apprentissages des élèves. A ce titre nous vous invitons à anticiper ce moment en appui du guide du RDV de carrière.

A partir de la rentrée 2019, le délai de notification du RDV de carrière passe de un mois à 15 jours calendaires

(Arrêté du 21 juin 2019 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et de psychologues du ministère chargé de l'éducation nationale).

Pour aller plus loin :

[En savoir plus](#)



Pour se situer et se projeter



Documents préconisés pour accompagner le rendez-vous de carrière :

- ❖ Récapitulatif de carrière et document de référence de l'entretien
- ❖ Synthèse des projets d'établissement et d'EPS,
- ❖ Synthèse du projet d'Association Sportive et cahier d'AS,
- ❖ Cahier de texte de la classe
- ❖ Synthèse du projet de classe,
- ❖ Projet de séquence d'enseignement,
- ❖ Séance et les éventuels documents utilisés par les élèves,
- ❖ Procédures d'évaluation,
- ❖ Besoins de formation individuels et au sein de l'équipe pédagogique au regard des évolutions institutionnelles.

[En savoir plus](#) →



❖ La formation continue :

L'axe trois du projet académique 2016-2020 est entièrement consacré au développement des compétences professionnelles des personnels.

En EPS, un schéma renouvelé a été conçu pour mieux répondre aux besoins et attentes des enseignants d'EPS. Ce schéma privilégie l'accompagnement des choix individuels et collectifs selon quatre principes :

- ❖ Le renforcement ou la mise à jour des connaissances disciplinaires et scientifiques.
- ❖ L'innovation et l'expérimentation de nouvelles pratiques pédagogiques.
- ❖ Des démarches de certification, d'habilitation et de qualification (DNL, CAFFA, CAPPEI, certifications complémentaires...) et d'évolution professionnelle (préparation aux concours internes).
- ❖ Des modèles de formation renouvelés et la professionnalisation des formateurs.

Pour aller plus loin :

[En savoir plus](#)



[Voir site de la DAFPEN](#)



[Voir détail PAF](#)

Pour se ressourcer



Principaux textes de référence

- ❖ Le Collège
- ❖ Lycée : voie générale et technologique
- ❖ Lycée : voie professionnelle
- ❖ Circulaire de rentrée 2019 - École inclusive
- ❖ Certification Bac GT-Version consolidée 02 09 2019
- ❖ Pour une École de la confiance
- ❖ Expérimentations relatives à un enseignement optionnel renforcé d'éducation physique et sportive



Le Collège

En savoir plus →



Pour obtenir le lien, cliquer directement sur le texte

- ❖ [Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République](#)
- ❖ [Programmes de collège applicables à la rentrée 2016](#)
- ❖ [Socle commun de connaissances, de compétences et de culture](#)
- ❖ [Évaluation des acquis du socle commun en EPS](#)
- ❖ [Le savoir nager - Le test d'aisance aquatique](#)
- ❖ [Utilisation des téléphones mobiles dans l'enceinte des écoles et des collèges](#)



Lycée : voie générale et technologique

[En savoir plus](#) →




Pour obtenir le lien, cliquer directement sur le texte

- ❖ Pour les classes de terminales :
 - [Le document de référence est le : BO spécial n°4 du 29 avril 2010 - Arrêté du 8-4-2010](#)
- ❖ Pour les classes de secondes et premières :
 - [Le document de référence est le : BO spécial n°1 du 22 janvier 2019-Arrêté du 28 juin 2019](#)
- ❖ [Documents de référence concernant la réforme du lycée](#) (dont les référentiels par champs d'apprentissage).

Vous trouverez dans la page suivante en cliquant sur les rubriques qui vous intéressent, les éléments et textes de référence concernant la voie générale et technologique, ainsi que la voie professionnelle.



VADE-MECUM EXAMENS D'EPS
Voie GENERALE, TECHNOLOGIQUE et PROFESSIONNELLE

(Cliquer sur le texte en rouge de tableau pour accéder aux documents)				Accueil du site disciplinaire	
POUR QUI	QUOI	COMMENT	CONTACT	INFO	AIDE & TUTORIELS
BAC G&T	SAISIE PROTOCOLES	ARENA - EPSNET	RECTORAT	Petits rappels concernant les épreuves d'EPS	
BAC PRO BEP-CAP			CT EPS	Précisions : épreuves facultatives Précisions: élèves de Terminale	
(obligatoire en CCF)		PROJET SYNTHETIQUE	REFERENTS	Précisions: inaptitudes	IMPORT PROTOCOLES
BCG, BTN BAC PRO (facultatif en ponctuel) natation, rugby, judo, surf, tennis	EXAMENS (pratique + entretien)	SUR CONVOCATION		Référentiels N5	
BAC G&T BAC PRO BEP-CAP (obligatoire en CCF)	SAISIE 1ère et 2nde EPREUVES il est indispensable de rentrer les notes dans le bon protocole et dans l'ordre des APSA	ARENA - EPSNET	CT EPS	Référentiels BAC G&T Référentiels Bac Pro Référentiels CAP-BEP Référentiels académiques	OUTIL D'ANALYSE TUTORIEL
BAC G&T BAC PRO BEP-CAP (obligatoire en ponctuel)	EXAMENS (pratique)	SUR CONVOCATION		Inaptitude avant ou pendant les épreuves	
HAUT NIVEAU (scolaire et fédéral)	EXAMENS (entretien)	SUR CONVOCATION	RECTORAT	Référentiel ENTRETIEN	
BAC G&T BAC PRO BEP-CAP (obligatoire en CCF)	CLOTURE SAISIE il est indispensable de rentrer les notes dans le bon protocole et dans l'ordre des APSA Retour des dossiers au rectorat	ARENA - EPSNET ARGUMENTAIRE Certificat médical: inaptitude partielle inaptitude totale	RECTORAT CT EPS	RESULTAT EXTRACTION NOTES BACS RESULTAT EXTRACTION NOTES CAP-BEP Règle DI+DI+(Note ou DI)	TUTORIEL EXTRACTION
BAC G&T (facultatif en CCF)	CLOTURE SAISIE Retour des dossiers au rectorat	ARENA - EPSNET BILAN OPTION		Référentiels N4 - N5	

Rappel de quelques recommandations

- L'écart de 24 heures entre 2 séances d'EPS doit être respecté pour les élèves.
- Trois heures consécutives ne peuvent être inscrites à l'emploi du temps des élèves, sauf pour permettre la pratique d'activités physiques dans des lieux éloignés ou pour la mise en œuvre de cycles massés, après avis de l'inspection pédagogique. L'heure isolée, à éviter, ne permet pas d'apprentissages efficaces.
- Des élèves provenant de niveaux de classe différents ne peuvent être mis dans un même groupe, sauf situation singulière.
- Le partage de l'horaire d'une classe entre plusieurs enseignants ne peut être envisagé qu'à titre tout à fait exceptionnel, et sera soumis à l'approbation des corps d'inspection.
- Un enseignant d'EPS ne peut réglementairement assurer plus de 6 heures de cours dans la même journée, dans le cadre de l'enseignement obligatoire.

(responsabilité en cas d'accident :
Circulaire ministérielle [n° 76-263 du 24 août 76](#)).

SECURITE - RESPONSABILITE

« Savoir nager » :

La circulaire n°2017-127 intitulée « Enseignement de la natation- Premier et second degrés » définit les conditions d'exercice en vigueur de l'enseignement de la natation en milieu scolaire et les contenus de l'attestation scolaire du « savoir nager ». L'attestation est en annexe de ce texte. Elle est parue au B.O. n° 34 du 12/10/2017.

Dans le cadre de la mission interministérielle relative à la lutte contre les noyades, l'enseignement de la natation à l'école est une priorité nationale.

Recommandation de l'inspection pédagogique :

L'efficacité de cet apprentissage, véritable enjeu pour la sécurité des élèves nécessite la mise en place d'organisations comme l'utilisation d'heures d'accompagnement personnalisé permettant de renforcer l'encadrement (trois enseignants pour deux classes)

[En savoir plus](#) →



Loi n° 2018-698 du 03 août 2018 + vademecum sur l'interdiction de l'utilisation des téléphones portables

Concerne toutes les activités scolaires et associées en établissements ou hors de l'établissement.

Sont concernés : les cours d'EPS en ou hors établissement , les activités de l'AS, les compétitions UNSS, les Sections sportives scolaires, les sorties ou stages à caractère sportif ou artistique impliquant les enseignants d'EPS.

[En savoir plus](#) →



Risques particuliers liés à l'enseignement de l'EPS et au sport scolaire.

Vous trouverez les principaux textes sur le site EPS

[En savoir plus](#) →



Collèges : Programme « Devoirs faits »

- ❖ En collège, le dispositif « Devoirs faits » est renouvelé à l'intention des élèves qui le souhaitent. Ce dispositif correspond à une réelle et importante attente tout en contribuant à la réduction des inégalités qui peuvent exister selon le niveau d'aide que les familles sont à même d'apporter à leurs enfants. Nombre d'entre vous encadrent des séances ou participent à l'organisation de ce dispositif et nous vous en sommes particulièrement reconnaissants.
- ❖ La réussite de cette action nécessite une réflexion collective de l'ensemble de l'équipe pédagogique de chaque classe et une concertation sur les objectifs et les modalités.
- ❖ Si vous n'intervenez pas dans le dispositif « devoirs faits » nous vous encourageons à assister à une ou des séances de « Devoirs faits » afin de mieux comprendre comment les élèves qui vous sont confiés apprennent/travaillent. Ces observations nourriront la réflexion de l'équipe pédagogique et en particulier votre mission si vous êtes professeur principal.

Voir site académique

En savoir plus



Voir site éducol

En savoir plus



L'éducation au développement durable

Face aux changements climatiques dont nous percevons déjà les effets, à la diminution effective de notre biodiversité, et plus largement aux modifications globales de notre environnement, l'Éducation au développement durable est plus que jamais fondamentale dans le parcours de formation de nos élèves comme en témoigne la nouvelle circulaire Transition écologique publiée au BO n°31 du 29 août 2019 :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144377).

Cette éducation peut être abordée par l'ensemble des disciplines du fait de la diversité des thématiques qu'elle permet de traiter et de la pluralité des projets pédagogiques qui y sont liés. Elle permet aux élèves de développer les connaissances et compétences favorisant leur compréhension de ces changements dans toute leur complexité et d'engager une réflexion globale sur les choix à faire et sur l'adoption de comportements responsables.

Les nombreux projets en lien avec les ODD (Objectifs du Développement Durable, établis par l'ONU en septembre 2015 : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/ODD>) menés par les équipes éducatives au sein des établissements et avec nos partenaires, rendent concret le nécessaire engagement dans les défis actuels, auxquels les jeunes sont particulièrement sensibles.

Le label E3D (Etablissement en Démarche de Développement Durable), déjà attribué à 88 établissements des 1^{er} et 2nd degrés dans notre académie, valorise les actions conduites par les élèves et les équipes. Il permet ainsi de montrer à tous (parents, partenaires, public) le travail accompli dans la formation des élèves à cette éducation et la réalité de l'engagement citoyen des jeunes. Mme la Rectrice, pour qui l'Education au développement durable est une des priorités, a fixé l'objectif d'au moins doubler le nombre d'établissements labellisés au cours de cette année scolaire. Deux nouvelles campagnes de labellisation seront ouvertes pour l'année 2019-2020 ; un courrier dédié vous sera transmis prochainement à ce propos. N'hésitez pas à faire connaître et reconnaître vos projets par cette labellisation.

❖ Lien vers le rapport « Ecobiose Nouvelle Aquitaine » (première partie) :

<https://www.ecobiose.fr/documents/>

❖ Résumé du GIEC pour les enseignants sur le réchauffement climatique + 1,5° (OCE) :

https://www.oce.global/sites/default/files/2019-04/1.5degree_FR_final_LR_2.pdf?fbclid=IwAR2B_Hr1BxbXgFQjHXfW-PLA+5GsqxNN9m3WAMjnNYj77Q0lz2Iu6w0on9U

❖ Rapport Acclimaterra Nouvelle Aquitaine :

<http://www.acclimaterra.fr/rapport-page-menu/>

En savoir plus →



LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

- L'association sportive (AS) participe pleinement des plus-values éducatives apportées aux élèves et à l'établissement.
- « Le service hebdomadaire des enseignants d'éducation physique et sportive mentionnés à l'article 1er comprend, sous réserve des dispositions de l'article 4, trois heures consacrées à l'une des activités définies à l'article 3 du présent décret. »

Décret no 2014-460 du 7 mai 2014

En savoir plus



- L'AS s'appuie sur un projet formalisé. Le chef d'établissement, président d'AS et les enseignants d'EPS veillent au bon fonctionnement des instances de l'association (assemblée générale, comité directeur, communications au conseil d'administration, vote, ...). La participation des élèves à ces instances doit être valorisée dans le cadre du parcours citoyen.

Guide UNSS à l'usage du chef d'établissement

En savoir plus



Dans le cadre des projets en lien avec le PADDSS et le PDDSS, 5 points de réflexion, d'analyse, de vigilance, d'évolutions à débattre au sein des districts et des AS :

1. L'AS (le district) s'adresse à tous les élèves dans leur diversité
2. L'AS (le district) propose une pratique régulière
3. L'AS (le district) permet une ouverture vers l'extérieur
4. L'AS (le district) contribue à développer chez les élèves des engagements responsables et durables (JO ; validation des acquis au Clg (SCCC) et au lycée (statut de sportif de haut niveau scolaire lauréats de podiums nationaux)
5. L'AS (le district) se dotent des ressources financières qui leur permettent de réaliser leur projet d'activités (**Obligation d'un projet financier dans le projet d'AS**).



DECRET n° 2014-460 du 7 mai 2014
NOTE DE SERVICE 2018-073 du 28 mai 2014

- ❖ Le décret n° 2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves susvisé consacre et pérennise le sport scolaire du second degré comme partie intégrante des missions de l'État et du service public d'éducation.
- ❖ Les enseignants ne souhaitant pas assurer des activités dans le cadre de l'AS, au titre d'une année scolaire, peuvent demander à effectuer des heures d'enseignement en lieu et place des trois heures susmentionnées. Une demande en ce sens doit être adressée aux services rectoraux **au plus tard le 15 février précédant la rentrée scolaire.**
- ❖ Il appartiendra à Madame la Rectrice de refuser une telle demande si elle est de nature à remettre en cause l'intérêt du service, notamment dans l'hypothèse où un accord porterait préjudice au fonctionnement de l'AS de l'établissement, et d'informer le CTA des décisions prises.



LES SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Ces sections sont destinées à une pratique intensive sportive de « bon niveau » dans une activité particulière avec à minima trois heures de pratique hebdomadaires dans ce cadre.

- Un projet éducatif est lié à cette formation et un lien avec le monde fédéral est systématiquement établi sous forme de convention.
- Elles ne se confondent pas avec les structures liées au Sport de Haut Niveau qui dépendent du Ministère chargé des Sports. Elles font partie intégrante de la carte des formations du Rectorat de Bordeaux.
- Elles ne donnent pas lieu à dérogation à la carte scolaire, sauf avis contraire de l'IA-DASEN du département au titre du « parcours particulier de l'élève ».
- Les sections sportives scolaires sont ouvertes à la carte des formations par arrêté rectoral sur la demande des chefs d'établissement, après avis des IA-DASEN et de l'IA-IPR EPS en charge du dossier.
- Les demandes d'ouvertures, de reconductions (4 ans en collège et 3 ans en lycée) et de fermetures sont soumises à l'avis de l'inspection pédagogique régionale.
- Un cahier des charges académique et les différents types de documents à remplir sont sur le site EPS de l'académie.
- Une convention avec une structure fédérale (club, comité ou ligue) est obligatoire. Elle définit les conditions de pratique et l'organisation entre les différents partenaires.

Liens avec le site EPS

En savoir plus



LES DISPOSITIFS SPORTIFS LIES A L'OBTENTION DES JOP PARIS 2024 LABEL GENERATION 2024

❖ GENERATION 2024 :

« Développer AVANT PENDANT ET APRES LES JOP 2024 les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes »

❖ LES OBJECTIFS :

- Développer des projets structurants avec les clubs sportifs des territoires
- Participer aux 3 événements promotionnels olympiques et paralympiques
- Accompagnement ou accueil des Sportifs de haut niveau
- Ouvrir les équipements sportifs des établissements

❖ ACTIONS 2019 2020 :

- PENTATHLON DES ARTS : Concours d'Arts scolaires sur l'Olympisme
- Classes Pierre de Coubertin et Alice Millat : 36 élèves de 4^{ème} qui passeront le BAC en 2024... C'est la deuxième année de cette opération. Regroupement prévu début juillet sur la Côte basque.
- Labellisation des Sections Sportives Scolaires de l'Académie de Bordeaux : Les SSS non labellisées doivent le faire cette année scolaire.
- Les demandes de labellisation seront numérisées sur un site spécial GENERATION 2024

Ce site sera opérationnel vers le mois de novembre (un courrier sera envoyé aux établissements de l'académie.)

En savoir plus



AUTRES DISPOSITIFS SPORTIFS A INVESTIR CETTE ANNEE

❖ COURS LE MATIN ; SPORT L'APRES-MIDI :

- CONTINUATION DE CETTE OPERATION EN 2019 2020
- Les écoles primaires et les collèges qui le désirent peuvent contacter le rectorat et/ou l'inspection pédagogique à cet effet
- Cette opération concerne les établissements volontaires
- Il peut s'agir de classes concernant les écoles et les collèges de secteur

❖ DES ARTS ET DU SPORT EN LYCEE PROFESSIONNEL (appel à projets) :

- Construction de projets artistiques et/ou sportifs
- Confronter les élèves à des pratiques sportives, artistiques et culturelles
- Un label académique sera donné à ces établissements

❖ INTERNAT D'EXCELLENCE A DOMINANTE SPORTIVE :

- Les collèges qui ont un internat et détenteurs de sections sportives scolaires peuvent contacter l'Inspection pédagogique régionale